



Le risque professionnel pour les agents du régime IRCANTEC

Lionel KERDUDO
Directeur Pôle santé au travail

Pontivy. Rendez-vous pratiques

16 octobre 2018

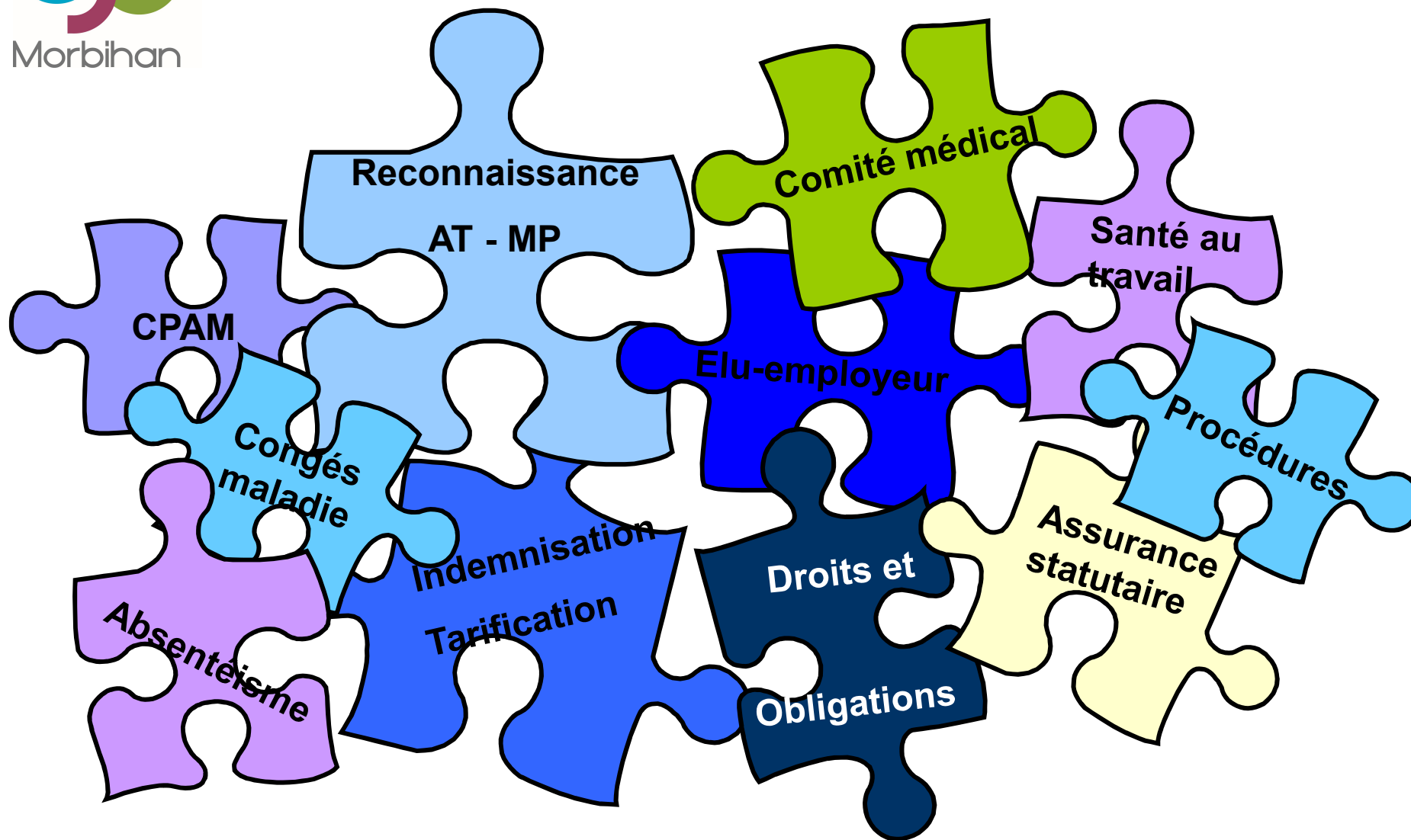
- Les employeurs territoriaux ?
 - Communes
 - Etablissements publics
- Les personnels* ?

*1 janvier 2018



- 8960 Fonctionnaires, titulaires, stagiaires
 - Régime CNRACL (dhs + 28 h)
 - Régime IRCANTEC (dhs - 28 h)
- 2500 Non titulaires contractuels
 - Régime IRCANTEC (CDI)
 - Régime droit privé (Apprentis ...)

- Quels constats ?
 - Bcp d'incertitudes de la part des gestionnaires des collectivités sur la gestion des dossiers,
 - Ircantec : les agents contractuels ne sont pas le public « naturel » des CDG,
 - Signature d'une convention CDG/CARSAT en oct. 2016,
 - Intérêt des référents RH pour les formats des RDV pratiques développés par le CDG 56,





- Les intervenants : CPAM. CARSAT. CDG
 - CPAM :
 - Nelly LAUNAY - Responsable Service Risques Professionnels
 - Séverine TASSE - Laurence FREHEL

[La réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.](#)

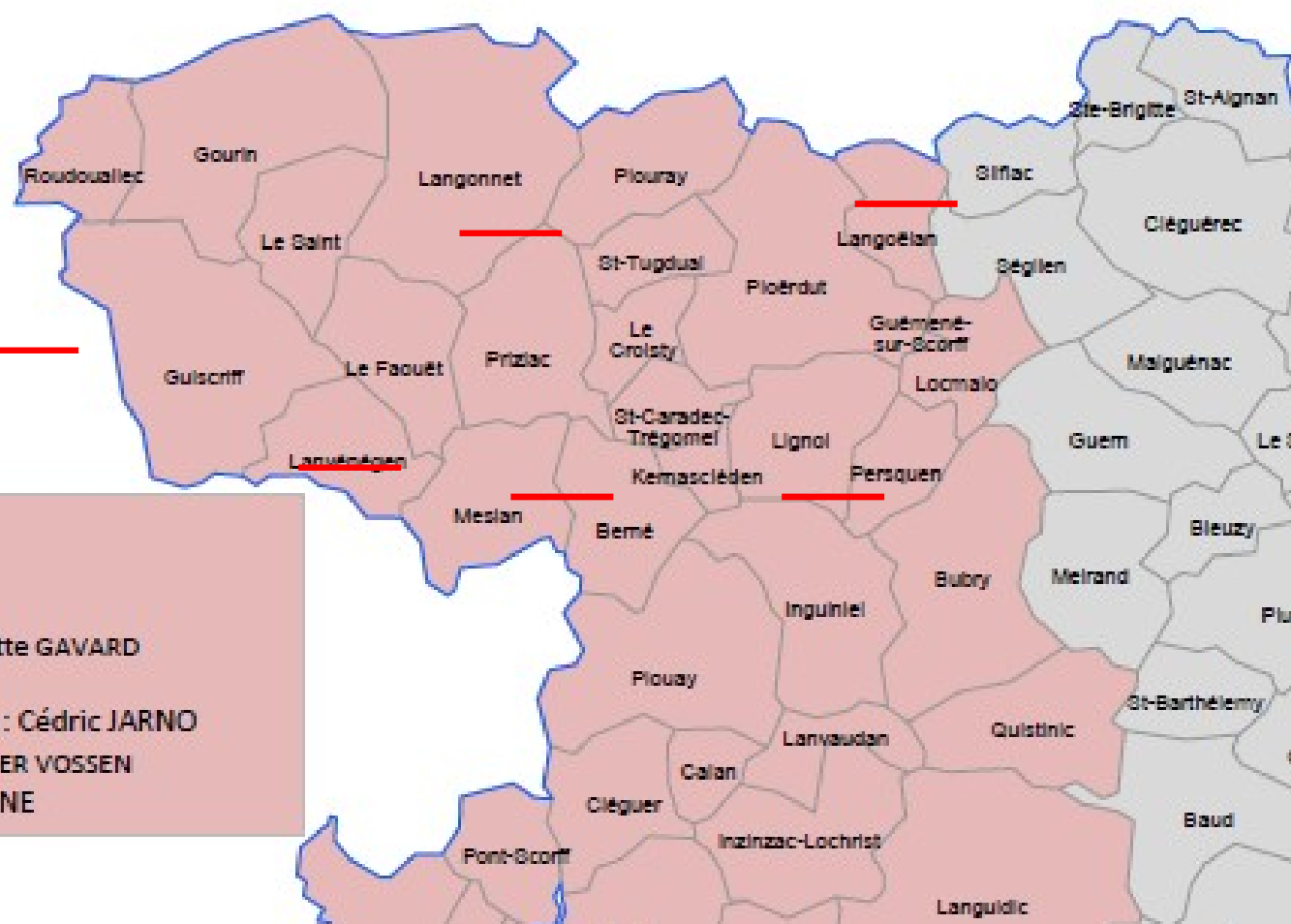
- Les intervenants : CPAM. CARSAT. CDG

– CARSAT :

- Valérie POUPARD - Manager Maîtrise des risques et offre de services
- Sylvie CONVENANT - Chargée de mission
- Jean-François LANNURIEN - Ingénieur Conseil

[La tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles](#)

[La prévention des risques professionnels](#)



Secteur 1 Ouest

Médecins :

Drs SAMZUN, LE LOUARN

Infirmière référente de territoire : Josette GAVARD

Assistante : Martine PENVERNE

Ergonome-Conseiller en prévention : Cédric JARNO

Psychologue du travail : Sylvia VAN DER VOSSSEN

Assistante sociale : Clarisse LE SOURNE